



[DOI:10.3166/gfp.2020.3.019](https://doi.org/10.3166/gfp.2020.3.019)

BUDGET DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

->POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Résultats définitifs des finances publiques en 2019

Selon une [note de l'INSEE publiée le 25/03/2020](#) à propos des comptes nationaux des administrations publiques, le déficit public pour 2019 s'établit à 72,8 Md d'euros, soit 3% du PIB, après 2,3 % en 2018, hors impact de la transformation du crédit d'impôt et de la compétitivité pour l'emploi. En points de PIB, les recettes s'élèvent à 52,6 %. Le taux de prélèvements obligatoires s'établit à 44,1 % du PIB et la dette notifiée à 98,1 %.

->BUDGET DES OPÉRATEURS

Banque Postale-CNP : un pôle public de bancassurance

La Banque Postale et CNP Assurances ont officialisé leur rapprochement le 4 mars 2020. L'opération entraîne une évolution de l'actionnariat de l'opérateur historique postal. La Caisse des dépôts et consignation devient en effet majoritaire au capital (66 %), l'État gardant 34%. Un [communiqué](#) du ministère de l'économie et des finances se félicite de l'opération.

Le gouvernement reporte la privatisation d'ADP

Par une [décision n°2019-1-8 RIP du 26 mars 2020](#), le Conseil constitutionnel a constaté

l'échec de l'enclenchement de la procédure de référendum sur la privatisation d'ADP. La proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris n'a pas obtenu le soutien d'au moins un dixième des électeurs inscrits sur la liste électorale (1.090.030 électeurs contre 4.717.396 requis). Toutefois, la porte-parole du gouvernement a précisé que les conditions actuelles de marché n'étaient pas favorables à l'opération de privatisation d'ADP.

Les instituts d'émission outre-mer

Un [rapport de la Cour des comptes](#) a été publié sur les deux organismes chargés de missions de politique monétaire, dans les départements d'outre-mer et les collectivités : l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM). Les résultats de l'IEDOM sont en baisse constante depuis 2007 et ne s'élèvent plus qu'à 2,1 M€. en 2018. Alors que les missions de l'IEOM sont plus étendues que celles de l'IEDOM (politique monétaire, établissement de la balance des paiements, conception de la monnaie fiduciaire, tenue des comptes du Trésor public), les outils dont il dispose sont moins importants. La Cour fait plusieurs recommandations dont celle de mettre à jour et simplifier le dispositif de contractualisation et de pilotage entre l'État et les deux instituts.

FINANCE LOCALES

-> DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES FINANCES LOCALES

Comptes des APUL 2019 : reprise des investissements

Une nouvelle [note de l'INSEE du 25 mars 2020](#) fait le point sur l'année 2019, qui a vu le déficit public s'élever à 3 % du PIB et la dette publique à 98,1 % du PIB. Les administrations publiques locales affichent un léger besoin de financement en 2019 après avoir été en excédent en 2018 (-0,9 Md€ en 2019 après +2,7 Md€ en 2018). Les dépenses, en particulier d'investissement, augmentent de façon soutenue, davantage que les recettes. La bonne santé financière des collectivités est tirée par les recettes dynamiques avec, par exemple, les droits de mutation à titre onéreux, qui augmentent de 1,4 Md€ et la taxe foncière sur les propriétés bâties qui se trouve en hausse de + de 0,8 Md€. La contribution des administrations publiques locales à la dette atteint 210,3 Md€ fin 2019 contre 205,7 Md€ fin 2018, soit une hausse de 4,6 Md€, résultant notamment de l'endettement des communes (+1,6 Md€), ainsi que de la Société du Grand Paris (SGP), qui accroît son endettement à hauteur de 2,6 Md€, et de Île-de-France Mobilités (+0,8 Md€).

-> DÉPENSE PUBLIQUE LOCALE

Augmentation de la commande publique

L'observatoire de la [commande publique publié par l'ACF et la Banque des Territoires](#) livre, à nouveau, de précieux enseignements sur l'évolution de la dépense publique en 2019 vue,

non pas à partir des données budgétaires mais de celles de la commande publique. En 2019, le volume global de la commande publique s'est élevé à 87,5 Md€, soit une hausse de 9,3 Md€ par rapport à l'année précédente (+11 %), correspondant notamment à la dernière année pleine des mandats du bloc communal. Cependant, le niveau de la commande publique demeure toujours inférieur au précédent cycle, qui enregistrait en 2012 et 2013 des dépenses à hauteur de 96 et 92,2 Md€. Les montants varient fortement selon les régions avec en moyenne sur les années 2017, 2018 et 2019 un volume de commande publique par habitant en Grand Est de 1150 € /hab, en Bourgogne-Franche-Comté de 1075 €/hab et en Bretagne de 1317 €/hab. De façon traditionnelle, les communes concentrent 47 % de la commande publique en 2019, avec toutefois une progression significative de la part des intercommunalités à fiscalité propre.

->FISCALITÉ

Huit associations d'élus pour sauvegarder la fiscalité locale économique

Un [courrier commun](#), adressé le 2 mars 2020 au Président de la République par huit associations d'élus locaux (ADCF, APVF, ADF, AMF, AMRF, France urbaine, Régions de France, Villes de France), demande l'abandon de tout projet de réforme des impôts économiques locaux. Ce courrier rappelle que le Conseil d'analyse économique a été saisi afin d'objectiver le débat. Dans une note intitulée *Les impôts sur (ou contre) la production de juin 2019* (v. Repères de juin 2019), cette institution propose, en premier lieu, la réforme de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S). Pour les associations d'élus, le débat doit être élargi et ne pas se limiter strictement aux enjeux fiscaux ainsi que le soutient une [note de l'AMF du 9 mars](#). Il est vrai que le lobbying de certaines fédérations et de think tanks libéraux est intense.

FINANCES SOCIALES

->EMPLOI/FORMATION PROFESSIONNELLE

Les chauffeurs d'Uber sont des salariés

Dans un arrêt du 4 mars 2020, la Chambre sociale de la Cour de Cassation a approuvé un arrêt de Cour d'appel qui avait requalifié la relation de travail d'un chauffeur VTC avec la société UBER en contrat de travail. Dans la ligne de ses jurisprudences antérieures (notamment dans l'affaire « Take it easy » du 28 novembre 2018) et faisant référence à la décision du 20 décembre 2019 du Conseil Constitutionnel sur l'art. 44 de la loi d'orientation des mobilités, la Cour de Cassation a considéré que la relation de travail salariée se fondait sur les conditions de fait dans lesquelles s'exerçait l'activité professionnelle, en particulier l'existence d'un lien de subordination, celui-ci recouvrant trois éléments : le pouvoir de donner des instructions, le pouvoir d'en contrôler l'exécution et le pouvoir de sanctionner le non-respect des instructions données ; à la différence du travail indépendant qui se

caractérise par la possibilité de se constituer une clientèle propre, la liberté de fixer ses tarifs et la liberté de fixer les conditions d'exécution de la prestation de service.

->RETRAITES

Adoption des projets de loi par l'Assemblée Nationale

L'échec des deux motions de censure déposées par l'opposition suite à la mise en œuvre de l'article 49-3 C a conduit de facto à l'adoption du projet de loi ordinaire sur la réforme des retraites. Le 5 mars, l'Assemblée Nationale a adopté le projet de loi organique qui comporte notamment les dispositions sur le principe d'équilibre financier du futur régime universel. Les textes ont été transmis au Sénat, où, le 12 mars, a été déposée à l'initiative du groupe socialiste une proposition de résolution en vue de la création d'une commission d'enquête sur la sincérité, l'exhaustivité et l'exactitude de l'étude d'impact. Mais la plupart des observateurs tablent à présent sur l'abandon pur et simple de la réforme, ne serait-ce que parce que le contexte financier public aura été complètement bouleversé par la crise.

La poursuite (et la fin)des travaux de la conférence de financement

Eclipsée par la crise sanitaire, la conférence de financement, qui poursuit ses travaux sans la CGT et FO, a tenu une troisième réunion le 10 mars et devait être l'occasion, de préciser des points comme l'évaluation du déficit, les hypothèses démographiques retenues, les effets redistributifs attendus, le sort de la cotisation sur les hauts salaires, le partage entre ce qui relève du « non contributif » (l'impôt) et le « contributif » (les cotisations sociales)..Ces travaux ont été interrompus suite à l'annonce du report de la réforme.

->FAMILLE

Les dépenses de la politique familiale ont atteint 4,7 % du PIB en 2017

Un dossier de la DRESS diffusé début mars présente les résultats du « compte de l'enfance » 2017 qui mesure les dépenses sociales et fiscales liées aux enfants à deux niveaux : le périmètre « cœur »qui retrace les prestations qui n'existeraient pas s'il n'y avait pas eu d'enfant (allocations familiales, PAJE...) représente un montant de 63 Md€ en 2017 (2,7 % du PIB) et il a peu évolué en volume par rapport à 2012. Le périmètre étendu qui comprend les dispositifs fiscaux et sociaux (quotient familial, droits familiaux de retraite, suppléments d'aides au RSA et aux APL...) et s'est élevé à 107 Md€ (4,7 % du PIB), a également peu varié, du fait de la contraction de la dépense fiscale du quotient familial à partir de 2013 chez les ménages les plus aisés. Au total, la dépense sociale par enfant s'est légèrement contractée par rapport à 2012 (-0,4 % par an en volume en moyenne) et s'est recentrée sur les familles les plus modestes.

FISCALITE ET PROCÉDURES FISCALES

->FRAUDE

Appel dans l'affaire « Balkany » pour fraude fiscale : sévérité ou exemplarité ?

Le 4 mars 2020, la Cour d'appel de Paris a rendu sa décision dans le volet « fraude fiscale » de l'affaire concernant les époux Balkany, suite à une condamnation en première instance à des peines d'emprisonnement pour une fraude fiscale estimée à 4 M€ (v. Repères septembre et octobre 2019), après une sortie de prison accordée au mois de février pour raisons médicales. La DGFIP et la justice reprochaient aux intéressés de n'avoir pas acquitté l'ISF entre 2010 et 2015, malgré des actifs estimés à 16 M€, et de s'être acquitté d'un IR sous-évalué entre 2009 et 2014. Après une condamnation en appel à trois ans de prison ferme et dix ans d'inéligibilité pour fraude fiscale, la préfecture des Hauts-de-Seine a notifié, le 6 mars, aux intéressés les arrêtés les démettant de leur mandat municipal, lesquels ont indiqué qu'ils renonçaient à se pourvoir en cassation.

->IMPÔTS DE PRODUCTION

Les collectivités locales opposés à la baisse des impôts de production

v.supra Finances locales

COMPTABILITE PUBLIQUE

->RESPONSABILITÉ DES ORDONNATEURS

Le rapport de la CDBF

Le [rapport](#) annuel de la Cour de discipline budgétaire et financière retrace son activité et sa jurisprudence en 2019 :14 déférés (contre 15 en 2018) et 12 arrêts rendus.

MANAGEMENT PUBLIC

->ADMINISTRATION NUMÉRIQUE

Pour une stratégie numérique publique

Le Cercle de la Réforme de l'État rend publique la [note](#) d'un groupe de travail qui analyse les enjeux et les acteurs de la stratégie publique du numérique et plaide pour une plus grande cohérence autour du Secrétaire d'Etat au numérique.

->FONCTION PUBLIQUE

Légère baisse des salaires dans la fonction publique en 2018

La DGAFP a publié une [fiche](#) sur les salaires dans la fonction publique en 2018, premiers résultats. Le salaire moyen net des agents, tous statuts confondus, a augmenté de 0,9 % (après +1,9 % en 2017) à 2.300 € sous l'effet notamment de l'absence de revalorisation du point d'indice (après +0,6 % en juillet 2016 et février 2017), du report à 2019 de la poursuite de l'application du Protocole parcours professionnels, carrières, rémunérations et du rétablissement du jour de carence. Le salaire net moyen en euros constants a diminué de 1% (après +0,9 % en 2017). La rémunération moyenne du personnel en place (pendant deux ans, même employeur, même quotité de travail, soit 2/3 des agents) qui tient compte des évolutions individuelles est stable à - 0,1 % (après +2 % en 2017).

EUROPE

-> POLITIQUE EUROPÉENNE

La Commission présente sa « loi climat »

Selon un [communiqué](#) du 4 mars, Frans Timmerman, vice-président de la Commission, a présenté la première proposition de « loi Climat » qui est en fait un projet de [règlement](#) du Parlement européen et du Conseil, premier élément du Pacte vert européen (Green Deal). L'objectif de neutralité climatique est fixé au plus tard en 2050, ce qui implique une révision à la hausse de la réduction des émissions carbone en 2030, non chiffrée à ce jour mais qui devrait se situer entre 50 et 55 % du niveau 1999 au lieu de 40 % aujourd'hui. Les politiques sectorielles devront être rendus compatibles avec ces objectifs. Les différents dispositifs (tels que la refonte du marché du carbone, la création d'une taxe carbone aux frontières, l'incitations au développement de la voiture électrique) feront l'objet d'une deuxième loi à l'été 2021. Il est proposé d'évaluer dès 2023 les efforts des Etats dans les domaines de l'énergie et du climat. La Commission va lancer une consultation publique sur ce sujet.

INTERNATIONAL

-> ÉTATS

Le Liban en faillite

Le 7 mars, le Liban a [annoncé le premier défaut de paiement](#) de son histoire. Endetté à hauteur de 81 milliards d'euros, soit environ 170 % de son produit intérieur brut (PIB), il lui est impossible de rembourser 1,2 milliard de sa dette qui arrive à échéance le 9 mars. Politiquement et socialement fragilisé par une crise qui dure depuis de longues semaines, sa situation économique a été [encore aggravée](#) par l'épidémie de coronavirus.

Aurélien BAUDU (fiscalité et procédure fiscale),

Fabrice BIN (Europe, international),

Jean- François CALMETTE (budget de l'État et des opérateurs),

Matthieu HOUSER (finances locales),

Michel LE CLAINCHE (comptabilité publique, management public, coordination),

Yves TERRASSE (finances sociales).